

# Inscription aux listes électorales

Lors d'un changement d'adresse, vous devez vous inscrire aux listes électorales de votre nouvelle commune afin de pouvoir voter dans celle-ci ou pour modifier votre bureau de vote en fonction de votre nouveau lieu d'habitation.

## Où faire ma demande ?

- Au Service Elections de la mairie de votre domicile sans rendez-vous.
- En ligne sur l'Espace Citoyens

## Qui peut faire la demande ?

- La personne intéressée
- Son conjoint (munie de la pièce d'identité de l'autre conjoint)
- Ses parents (munie de la pièce d'identité de l'enfant)

## Quelles pièces sont nécessaires ?

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pièce d'identité

## Quel délai ?

L'inscription est effective immédiatement.

⚠ *Les cartes électorales ne sont envoyées qu'une fois par an.*

## INFOS

### SERVICE ELECTIONS

146 rue Jean Jaurès  
59880  
Saint-Saulve

☎ 03 27 14 84 08  
✉ [elections@ville-saint-saulve.fr](mailto:elections@ville-saint-saulve.fr)

### Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi :  
8h15-12h et 13h30-17h30

